

mission

PREFINANCEMENT CICE

Avec mon expert-comptable,
c'est simple !

Le CICE contribue à améliorer la compétitivité de votre entreprise ou association ; il participe au financement de son développement ; il allège vos coûts salariaux.

Le CICE est un crédit d'impôt. Il a pour base les rémunérations versées à vos salariés au cours de l'année écoulée (sous réserve de conditions d'éligibilité). Il est imputé sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû au titre de cette même année.

Il est également possible d'anticiper l'encaissement de ce crédit.

Pour obtenir ce préfinancement (cession ou nantissement de la créance), une attestation d'un professionnel de l'expertise-comptable doit être établie.

Afin de vous aider dans l'estimation du montant de votre crédit et vous délivrer l'attestation qui vous permettra d'obtenir cette avance de trésorerie dès 2013, notre cabinet est à votre service.



Retrouvez toutes les informations sur le site :
www.menon.fr

L'exercice professionnel évolue,
l'Ordre vous accompagne

mission

PREFINANCEMENT CICE

Avec mon expert-comptable,
c'est simple !

➔ Vous vous posez les questions suivantes :

- Mon entreprise est-elle concernée par le CICE ?
- Quel est le montant prévisionnel de mon CICE ?
- Puis-je obtenir une avance de trésorerie de son montant ?
- Dans quel délai ?
- Comment procéder ?
- D'une manière générale, est-ce que j'utilise tous mes crédits d'impôt ?

➔ Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- Nous nous assurons que votre entreprise est éligible au CICE
- Nous vérifions l'estimation de votre futur CICE au titre de l'année civile 2013
- Nous vous délivrons une attestation
- Nous vous accompagnons dans la démarche pour obtenir l'avance de trésorerie

Nos recommandations :

- **Faites confiance** à notre expertise et notre connaissance de votre entreprise ou association
- **Ne sous-estimez** pas la rigueur de cette démarche
- **Diminuez** le risque d'un préfinancement supérieur au crédit d'impôt définitif
- **Soyez assuré de notre engagement** à défendre au mieux vos intérêts

Nos modalités d'intervention :

- **Lettre de mission contractuelle** qui vous garantit une sécurité juridique
- **Notre profession s'est engagée** à favoriser la croissance économique, à pratiquer des tarifs raisonnables pour permettre à tous de bénéficier de ce dispositif

